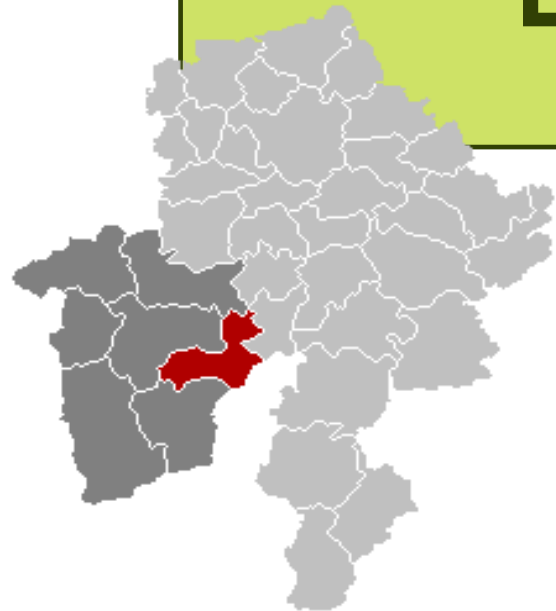


Bulletin Communal Mars 2018

Commune de Doische



Éditrice responsable : Caroline Deroubaix, Echevine de l'Information

INFORMATIONS COMMUNALES

Les heures d'ouverture de l'administration communale sont les suivantes :
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, le lundi de 14 h à 16 h (uniquement service population jusque 17 h)
et le mercredi de 14 h à 16 h

Permanence « population » : le 1^{er}, 3^e et 5^e samedi du mois de 9 h à 12 h

Téléphone : 082/21.47.20 - Fax : 082/21.47.39

Notre adresse e-mail : info@doische.be

Notre site : www.doische.be

Page Facebook : <https://www.facebook.com/communededoische>

Page Twitter : <http://twitter.com/ACDoische>

Bourgmestre

Sur rendez-vous en téléphonant au 082/21.47.25 ou au 0486/38.39.92

Président CPAS Michel BLONDIA

Le jeudi de 17h30 à 18h30 sur rendez-vous au numéro 0476/53.07.09

Rue Martin Sandron 131 (bâtiment du CPAS) à Doische

CPAS

Le lundi et le vendredi de 9 à 11 h et le mercredi de 15 à 16 h, Rue Martin Sandron 131 à 5680 Doische
Tél. 082/69.90.49 – Fax : 082/69.93.41-- mail : cpas@doische.be

Une permanence pension a lieu tous les 4^{ème} jeudis du mois de 10 h à 11 h 30 à la Salle des Mariages.
(Administration communale)

Politiques (MR)

Les permanences sociales du MR de Doische se tiennent sur rendez-vous (0496/41.66.51). Tous les Ministres, Députés Fédéraux et Régionaux, Sénateurs et Députés permanents MR du sud de la Province de Namur y sont associés. La permanence est tenue par Monsieur Adam Raphaël, Président de la section Mr de Doische.

Mutualité Chrétienne

-**Doische**- Une boîte aux lettres spécifique (relevée chaque jour) est à disposition de tous les affiliés à la rue Martin Sandron n° 88.

Déchets et collectes

La collecte des déchets ménagers et organiques aura lieu **les jeudis 1^{er}, 8, 15, 22, 29 mars 2018**

La collecte des papiers-cartons aura lieu **le vendredi 16 mars 2018**

La collecte des PMC (sacs bleus) aura lieu **les mardis 6 et 20 mars 2018**

Parc à conteneurs de Doische

Rue du Marais, 4 à 5680 Doische

Tél : 082/67.89.52

Horaires

Lundi : Fermé

Mardi au Samedi : 9 h – 17 h

Dimanche et jours fériés : Fermé

Etat-Civil

NAISSANCES.

PIGEON Zora à Charleroi, le 09/01/2018 (Gimnée).

COLLART Eléonore à Dinant, le 24/01/2018 (Matagne-la-Petite).

DOMINE Lénna à Dinant, le 29/01/2018 (Gimnée).

DECES

ANCET Ida à Dinant, le 30/01/2018 (Doische).

VASEUR Marie-Louise à Dinant, le 02/02/2018 (Gochenée).

Fermeture des bureaux & Permanence

Les permanences du mois de mars 2018 auront lieu les **03, 17 & 31 mars 2018.**

Connaissez-vous le Bébébus ?



Le **BébéBus** est une halte accueil destinée à l'accueil des enfants jusqu'à 3 ans. Son principe de fonctionnement est assez simple : une camionnette chargée de

matériel de puériculture et d'animation, se rend avec du personnel, dans un local communal (salle des fêtes, complexe sportif, école, ...) autorisé par l'ONE, aménagé par nos soins, pour y installer le temps d'une journée un lieu d'accueil ponctuel.

Cette halte-accueil s'adresse à tous les publics, qu'ils s'agissent des parents et leurs enfants ou de toute autre personne ayant la responsabilité d'un enfant et qui souhaitent trouver un accueil de qualité pour celui-ci, le temps d'une formation, d'une recherche d'emploi ou tout simplement le temps de « souffler ».

Le BébéBus propose deux jours maximum d'accueil par semaine au tarif de 6€ ou 2€/la journée. Les conditions de tarif sont disponibles sur demande auprès de la coordinatrice locale.

Le BébéBus, c'est surtout un projet d'accueil fort qui allie d'une part, un accueil de qualité pour les enfants de moins de 3 ans et d'autre part des activités diverses et variées pour les parents.

Et c'est avant tout un projet, soutenu par la Province de Namur et les communes qui s'inscrivent dans une démarche : Qui respecte les besoins spécifiques de l'enfant au travers d'un accueil de qualité.

Qui propose un soutien à la parentalité dans une visée citoyenne.

Qui valorise la mixité sociale, la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.

Nous sommes dans votre région :

- Lundi de 9h à 16h à Nismes
- **Mardi de 9h à 16h à Gochenée**
- **Jeudi de 9h à 16h à Romerée**
- Vendredi de 9h à 16h à Mazée

Pour plus d'informations, vous pouvez nous joindre aux numéros suivants :

- La coordinatrice locale : Mme Guillaume Florine : 0499/88.69.30
- La coordinatrice pédagogique : Mme Sophie RAMET : 0470/44.33.56
- Direction : Alain PAROCHE : 071/74.27.81

Fonds Social Chauffage

Le Fonds Social Chauffage aide depuis fin 2005 les ménages en difficultés financières en intervenant en partie dans le règlement de leur facture énergétique.

Tout habitant répondant aux conditions d'octroi et se chauffant au gasoil de chauffage, au pétrole lampant et au propane en vrac peut faire appel à notre Fonds et ce, chaque année calendrier.

Récapitulatif des conditions pour bénéficier de l'intervention du Fonds Social Chauffage

Sur quels combustibles porte l'intervention ?

L'intervention porte sur la facture payée pour l'achat d'un combustible domestique (gasoil de chauffage) à la pompe ou en vrac (dans l'optique de remplir une citerne à domicile), de pétrole lampant à la pompe et de gaz propane en vrac livré à domicile en grosses quantités (dans une citerne, pas en bonbonnes).

La livraison doit être faite **entre le 1er janvier et le 31 décembre.**

Qui a droit à cette intervention financière ?

- Catégorie 1 : les personnes bénéficiaires d'une intervention majorée d'assurance soins de santé. A noter que le montant des revenus annuels bruts imposable du ménage est plafonné à 17.649,88 €, majoré de 3.267,47 € par personne à charge*.

Dans les cas suivants, il n'y a pas lieu de faire une enquête sur les revenus:

- lorsque le ménage est composé d'une personne isolée (avec ou sans enfants à charge) bénéficiant du statut BIM ;
- lorsque l'ensemble du ménage est BIM.

- **Catégorie 2** : les personnes à revenu limité, c'est-à-dire les ménages dont le revenu annuel brut imposable est inférieur ou égal à 17.649,88 €, majoré de 3.267,47 € par personne à charge*. Le revenu cadastral non indexé (x3) des biens immobiliers autres que l'habitation du ménage est pris en compte.

- **Catégorie 3** : les personnes surendettées qui bénéficient d'une médiation de dettes conformément à la loi du 12 juin 1991 relative au crédit à la consommation ou d'un règlement collectif de dettes en vertu des articles 1675/2 et suivant du Code judiciaire et qui sont dans l'incapacité de payer leur facture de chauffage.

* Pour être considérée comme une personne à charge, les revenus nets doivent être inférieurs à 3.140,00 €, sans prendre en compte les allocations familiales et les pensions alimentaires pour enfants.

A combien s'élève l'intervention ?

Pour les combustibles livrés en grande quantité, l'allocation varie entre 14 cents et 20 cents par litre; Ce montant dépend du prix facturé du combustible. Plus le prix est élevé, plus l'intervention est importante.

Le Fonds intervient pour un maximum de 1500 litres par période de chauffe et par famille.

Pour les personnes qui se chauffent au mazout ou au pétrole lampant acheté à la pompe, le Fonds a prévu une intervention forfaitaire de 210 €. Un seul ticket suffit pour prétendre à l'allocation forfaitaire.

Comment réclamer cette intervention ?

Vous devez introduire votre demande auprès du CPAS de votre commune dans les 60 jours suivant la livraison.

Le CPAS vérifiera :

- si vous appartenez réellement à une des catégories précitées,
- si vous utilisez réellement un combustible de chauffage qui vous donne droit à une intervention,
- si l'adresse figurant sur la facture correspond à l'adresse de livraison et à l'adresse où vous résidez habituellement,
- si vous répondez aux conditions de revenus mentionnées ci-dessus, le CPAS consultera par voie informatique vos données de revenus, directement auprès du SPF Finances ainsi que celle des membres qui composent votre ménage. Le CPAS peut vous contacter en cas de demande de renseignements complémentaires.

Le CPAS vous demandera de présenter les documents suivants :

Dans tous les cas, une copie de la facture ou du bon de livraison. Si vous habitez dans un immeuble à plusieurs

appartements, vous devez demander au propriétaire ou au gérant de l'immeuble une copie de la facture et une attestation avec mention du nombre d'appartements auquel se rapporte la facture.

• **Si vous faites partie de la catégorie 1:**

- votre carte d'identité,
- à la demande du CPAS la preuve des revenus du ménage (le dernier avertissement extrait de rôle, la dernière fiche de paie, l'attestation la plus récente d'allocation sociale,...)

• **Si vous faites partie de la catégorie 2:**

- votre carte d'identité,
- à la demande du CPAS la preuve des revenus du ménage (le dernier extrait de rôle, la dernière fiche de paie, l'attestation la plus récente de versement d'allocation sociale,...)

• **Si vous faites partie de la catégorie 3:**

- la décision d'admissibilité du règlement collectif de dettes ou une attestation émanant de la personne qui effectue la médiation des dettes.

Où trouver des informations complémentaires ?

- auprès du CPAS de Doische (082/69.90.49)
- sur le site www.fondschauffage.be
- au numéro gratuit 0800/90 929.

Obligation d'identification et d'enregistrement des chats

Procédure d'identification

L'identification se fait par l'implantation d'un microchip stérile répondant aux normes ISO 11784: 1996 (E) et 11785: 1996 (E). Le microchip doit être implanté sous la peau au centre de la face latérale gauche du cou. Il ne peut en aucun cas être enlevé, modifié, falsifié ou même réutilisé.

Avant de procéder à l'identification de l'animal, le vétérinaire doit contrôler qu'aucun microchip lisible n'a déjà été implanté.

Dans un refuge agréé et un élevage agréé, c'est le vétérinaire de référence qui implante le microchip.

Procédure d'enregistrement

Après avoir identifié le chat, le vétérinaire doit encoder, dans les 8 jours, dans la base de données

CAT ID, les informations relatives au chat et au responsable.
En cas de changement

de responsable, les données du nouveau responsable sont encodées dans la base de données, principalement par le vétérinaire qui les valide à l'aide de sa carte d'identité électronique.

L'ancien responsable peut également, avec l'accord du nouveau responsable qui valide le changement à l'aide de sa carte d'identité électronique, procéder à l'encodage.

En cas de déménagement, le responsable ou le vétérinaire encode, dans les 8 jours, la nouvelle adresse dans la base de données et atteste l'exactitude des données à l'aide de sa carte d'identité électronique. Par dérogation, en cas de déménagement vers l'étranger, il est seulement mentionné dans la base de données que le chat ne se trouve plus en Belgique.

Si le chat est perdu, volé, mort ou exporté, le responsable ou le vétérinaire encode cette donnée dans la base de données dans un délai maximal de 2 mois. Dès que le chat est stérilisé, le vétérinaire encode, dans les 24 heures, cette donnée dans la base de données.

Stérilisation

Pour tous les chats qui vont naître à partir du 1er novembre 2017, la personne responsable d'un chat va devoir le faire stériliser avant l'âge de 6 mois.

Une période transitoire a été mise en œuvre pour tous les chats déjà nés au 31 octobre 2017. Pour ceux-ci, le chat doit être stérilisé au plus tard avant le 1er janvier 2019.

Outre cette échéance, en tout état de cause, le chat doit être stérilisé avant sa commercialisation. Cela vise tant la vente que le don de l'animal.

Une particularité existe pour les chats introduits sur le territoire de la Wallonie après le 1er novembre 2017. Pour autant qu'ils soient âgés de plus de 5 mois, ils doivent être stérilisés dans les 30 jours de leur introduction.

Par dérogation, pour les éleveurs, un chat destiné à l'élevage ne doit pas être stérilisé si la personne est un éleveur agréé. Il devra l'être dès qu'il n'est plus destiné à l'élevage. Cela vaut en particulier si l'animal est vendu après ses 6 mois.

Pour les refuges en cas d'adoption, il est prévu, à compter du 1er novembre 2017, que tous les chats donnés à l'adoption soient stérilisés dans le refuge avant son adoption.

Le vétérinaire qui procède à la stérilisation d'un chat doit délivrer une attestation reprenant la date de stérilisation ainsi que l'identification du chat, le cas échéant, ou sa description.

Bon à savoir

En 2015, près de 26 700 animaux ont été recueillis dans les refuges wallons contre plus de 24 300 en 2014. Les chiens et les chats sont les animaux les plus souvent abandonnés en Wallonie. Plus d'un tiers de ceux-ci sont malheureusement euthanasiés faute de place.

La nécessité de s'orienter vers une stérilisation obligatoire des chats domestiques avait déjà été souligné en 2009 par le Conseil wallon du Bien-être des animaux, afin de constater une réelle baisse des statistiques d'abandon et de surpopulation des chats errants.

Notre Commune a répondu à l'appel à projet du Ministre DI ANTONIO dans le cadre de la nouvelle législation relative à l'identification, l'enregistrement et de stérilisation des chats domestiques.

La somme allouée (3.490,00 €) va nous permettre de conclure une convention avec des vétérinaires afin d'instaurer un tarif préférentiel sur les opérations d'identification, d'enregistrement et de stérilisation des chats domestiques.

Les responsables de chats souhaitant bénéficier de cet avantage doivent s'adresser à la commune pour connaître les vétérinaires participants à l'action ainsi que les modalités pratiques du programme.

Plus d'infos dans les prochaines semaines que ce soit sur notre page facebook, dans le feuillet communal ainsi que sur le site internet communal.

Ecole des Devoirs : Appel aux bénévoles

L'Ecole de Vodelée recherche des adultes même pensionnés pour encadrer les enfants qui le souhaitent pour faire leurs devoirs ou lire au calme. Il ne s'agit pas de remédiation.

Pour toutes informations, vous pouvez contacter Monsieur Daniel Ney, Directeur, au 082/67.70.16.



La 44^{ème} édition du Circuit des Ardennes International des 6, 7 et 8 avril prochain passera dans notre Commune à l'occasion de l'étape Beauraing – Givet.

Vous voulez connaître le parcours de cette étape ?

Rendez-vous alors sur le lien <http://www.circuitdesardennes.fr/2018/01/les-infos-de-l-edition-2018.html>

Déclaration d'impôts

Une séance de remplissage des déclarations à l'impôt des personnes physiques aura lieu le **mardi 22 mai 2018** de 9 h à 16 h, à la salle des Mariages, rue Martin Sandron 114 à 5680 Doische.



Une seule séance est prévue. Afin d'organiser au mieux cette séance, un système de rendez-vous a donc été établi pour empêcher une attente trop importante.

Nous vous invitons donc à prendre rendez-vous au 082/21.47.20.

Veillez vous munir :

- De vos fiches de traitements, salaires, allocations de chômage, indemnités légales maladie-invalidité, revenus de remplacement, prépensions, pensions, talons des congés payés perçus en 2017.
- De votre attestation émise par les entreprises publiques de transport si vous utilisez les transports en commun pour vous rendre sur votre lieu de travail.
- De l'avertissement extrait de rôle au précompte immobilier 2017.
- Des attestations délivrées par l'organisme prêteur pour les emprunts hypothécaires et l'attestation d'immunisation fiscale pour une première déduction.
- Des preuves de paiement des primes d'assurance-vie.
- Des documents justificatifs de toute autre dépense donnant droit à une réduction d'impôt (épargne pension, chèques ALE et titres services, dépenses exposées pour les travaux visant à économiser l'énergie...).
- Des extraits de compte relatifs aux versements anticipés effectués en 2017.
- De l'avertissement extrait de rôle de l'année précédente (revenus de 2017, exercice d'imposition 2017).
- De tout autre document nécessaire pour compléter votre déclaration fiscale.

Devenir Sapeur-pompier

La zone de secours Dinaphi va lancer dans les prochains mois un appel à candidatures pour le recrutement de sapeurs-pompier.

Etre pompier, ça consiste en quoi ?

L'engagement en tant que sapeur-pompier ne doit pas être sous-estimé.

Une forte motivation revêt une importance capitale. Devenir sapeur-pompier c'est prendre un engagement important qui repose sur le respect de valeurs fondamentales, de droits et de devoirs. Etre sapeur-pompier, ce n'est pas uniquement éteindre les incendies. Le sapeur-pompier est également

appelé à intervenir dans le cadre de travaux de secours techniques, tels que la désincarcération, le dégagement de la voie publique après un accident. Il est aussi actif dans le domaine de l'aide médicale urgente, de la lutte contre les pollutions et les inondations. Il porte secours aux citoyens quel que soit la situation, tout en préservant sa sécurité.

Comment devenir sapeur-pompier ?

La fonction de sapeur-pompier peut être exercée de deux manières différentes.

Nous distinguons ;

- **Le sapeur-pompier volontaire** qui exerce cette fonction en plus de son emploi principal. Il est engagé pour une période de 5 ans, renouvelable, et a un statut particulier. Il est rémunéré en fonction de ses prestations.
- **Le sapeur-pompier professionnel** qui exerce la fonction de pompier à titre principal. Il est membre du personnel opérationnel d'une zone de secours.

La première condition pour postuler est d'avoir obtenu le **Certificat d'Aptitude Fédéral (CAF)**.

Pour pouvoir poser sa candidature au poste de sapeur-pompier, volontaire ou professionnel, vous devez avoir obtenu le certificat d'aptitude fédéral (CAF).

Toutes les infos sur les démarches à entreprendre sont disponibles à l'adresse

<http://www.doische.be/ma-commune/autres-services/zone-de-secours-dinaphi-1/actualites-2/devenir-sapeur-pompier-caf.pdf>

Sacs biodégradables

Nous vous rappelons que les familles qui ont des enfants en bas-âge peuvent recevoir pendant les 3 premières années suivant la naissance, 5 rouleaux de sacs à déchets organiques (biodégradable) par enfant avec un maximum de 10 rouleaux par famille et par année.

Par ailleurs, les gardiennes à domicile utilisant des couches jetables recevront par année, 5 rouleaux de sacs à déchets Organiques (biodégradables) par enfant de moins de 3 ans avec un maximum de 10 rouleaux. Merci de vous adresser au service Population.

Moniteur de Sécurité : une enquête auprès de la population est sur le pas de la porte

Le **Moniteur de sécurité** est une enquête menée auprès de la population à propos de différents thèmes en matière de sécurité. Cette enquête interroge le citoyen sur son sentiment d'insécurité, sur les problèmes de quartier, sur la prévention, sur la victimisation et sur la qualité des actions des services de police. L'initiative est organisée par la police, en collaboration avec le SPF (Service public fédéral) Intérieur et les autorités locales.

Les informations qui seront recueillies contiennent des indicateurs précieux pour l'élaboration de la politique de sécurité de votre commune/ville. Par conséquent, nous vous demandons de réserver un accueil favorable à ce Moniteur de sécurité en prenant le temps nécessaire pour répondre aux questions de l'enquête. Votre collaboration est donc d'une grande importance. Vous pouvez participer simplement en complétant le questionnaire, soit en ligne sur internet, soit dans la version sur papier. Vos réponses seront traitées de façon totalement anonyme.

D'un point de vue pratique, les différents questionnaires concernant le Moniteur de sécurité seront diffusés à partir de la mi-mars de cette année. Les personnes sélectionnées selon un échantillon statistique aléatoire recevront les formulaires relatifs à l'enquête dans leur boîte aux lettres. Les résultats sont attendus pour le début de l'année 2019 afin qu'ils puissent être inclus dans les différents plans politiques.

D'avance merci pour votre participation!

Si vous recevez le questionnaire, nous vous encourageons fortement à y répondre, la sécurité étant l'affaire de tous.

Si vous désirez de plus amples informations vous pouvez contacter la zone de Police HERMETON-ET-HEURE au 071/66.02.11

Focus sur la loi sur la discrimination et les délits de haine

Vous êtes victime de discrimination ou de faits de racisme, d'homophobie, etc ?

Ces faits sont punis par la loi du 9 juin 2007 tendant à réprimer la discrimination et certains actes inspirés par le racisme et l'homophobie.

Les services de police sont là pour vous accueillir, vous conseiller et recueillir votre plainte.

De quoi s'agit-il ?:

==> Délits de discrimination

La discrimination est un comportement qui refuse à un individu l'égalité de traitement à laquelle ils aspire ou a droit.

La discrimination est un acte (refuser un droit, ne pas donner un même service...).

Il y a discrimination lorsqu'une personne ou un groupe fait l'objet d'une distinction, d'une exclusion, d'une restriction ou d'une préférence sur la base d'une caractéristique attribuée au groupe auquel il ou elle appartient...

Exemples de discrimination directe :

- On refuse d'engager une personne en raison de son origine ou de sa couleur de peau
- On refuse à une personne l'accès à un dancing en raison de sa couleur de peau
- On refuse d'engager une personne homosexuelle en raison de son orientation sexuelle

==> Incitation à la haine, la discrimination ou la violence

- Inciter à la haine, la discrimination ou la violence (ou la ségrégation) :
- à l'égard d'une personne, d'un groupe, d'une communauté ou de leurs membres
- en raison de l'un des critères protégés prévus dans la loi.

La négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand pendant la seconde guerre mondiale sont sanctionnés pénalement.

Pour ces infractions, la condition de publicité est requise :

- Soit dans des réunions ou lieux publics;
- Soit en présence de plusieurs individus, dans un lieu non public, mais ouvert à un certain nombre de personnes ayant le droit de s'y assembler ou de le fréquenter;
- Soit dans un lieu quelconque, en présence de la personne offensée et devant témoins;

- Soit par des écrits imprimés ou non, des images ou des emblèmes affichés, distribués ou vendus, mis en vente ou exposés aux regards du public;
- Soit enfin par des écrits non rendus publics, mais adressés ou communiqués à plusieurs personnes

Attention donc à vos publications sur les réseaux sociaux !!! La « cyberhaine » est également passible de poursuites judiciaires !

==> Les critères protégés prévus par la loi sont les suivants :

- loi antiracisme : nationalité, prétendue race, couleur de la peau, ascendance, origine nationale ou ethnique
- loi genre : sexe, grossesse, maternité, identité de genre, expression de genre, changement de sexe
- loi antidiscrimination : âge, orientation sexuelle, état civil, naissance, fortune, conviction religieuse ou philosophique, conviction politique, conviction syndicale, langue, état de santé actuel ou futur, handicap, caractéristique physique ou génétique ou l'origine sociale.

Pour toute question, vous pouvez donc vous adresser à la police mais également à UNIA, le Centre Interfédéral pour l'Egalité des Chances :

info@unia.be ou 02/212 30 00

Pour signaler une discrimination, UNIA est accessible via :

www.unia.be ou 0800/12 800

Pour déposer plainte à la police, vous pouvez vous présenter au commissariat de votre choix. Pour la Zone de Police Hermeton-et-Heure, les bureaux de Philippeville sont ouverts en semaine de 08h00 à 17h00 ainsi que le samedi matin de 08.00 heures à 12.00 heures. Les postes de police de Cerfontaine et de Doische sont ouverts du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00.

AVIS DE PUBLICATION

Le Collège communal,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Conformément à l'article L1133-1 du Code précité ;

Vu la décision du Conseil communal en date du 01 février 2018 par laquelle a été approuvé le

Règlement général de Police administrative Version 2018

Porte à la connaissance de la population que

- Le Règlement ainsi que l'Arrêté d'approbation précité peut être consulté au

Service du Directeur général, rue Martin Sandron 114 à 5680 Doische

- Le Règlement précité entrera en vigueur et deviendra obligatoire **en date du 01 avril 2018.**



Samedi 17 mars 2018

Salle du Lycée d'Etat à Doische

dès 19h30

Souper du Bourgmestre et des Echevins

organisé par le Comité de l'Espoir Vodelée Pelote

Apéro

~~~~~

Duo de terrine de saumon rose et saumon fumé et panier de fraîcheur

ou

Carpaccio de bœuf, roquette, parmesan, tomates séchées

ou

Feuilleté aux cuisses de grenouilles décortiquées, crème à l'ail

~~~~~

Potage de saison

~~~~~

Langue de bœuf, sauce ravigote tomatée

ou

Rôti de dindonneau aux griottes ou à l'orange

ou

Filet de sole à l'armoricaine

~~~~~

Assiette de fromages

ou

Crumble aux pommes et Calvados

~~~~~

**Menu enfant** (- de 12 ans)

Pêche au thon - Vol au vent croquettes

Coupe glacé aux fruits frais

**Prix** : Adulte : **23 €** - Enfant : **10 €**

Réservations obligatoires pour le 13 mars 2018 auprès de :

- Jacquiez Pascal : 0486/38.39.92
- Deroubaix Caroline : 0485/83.49.94
- Adam Raphaël : 0496/41.66.51
- Hernoux Christian : 048/38.39.77
- Blondia Michel : 0476/53.07.09
- Joëlle Henri : 0474/25.28.56
- Inés Brouwaeyns : 0498/79.88.85
- Steve Geuens : 0497/58.77.91



**RESSOURCERIE  
namuroise**

La Ressourcerie Namuroise est désormais reconnue par votre commune et votre intercommunale pour la collecte vos encombrants ménagers à domicile. Elle les regroupe dans un centre de tri et en revalorise une partie.

**A partir de 2018, la société "La Ressourcerie Namuroise" organisera sa première collecte gratuite d'encombrants à la demande, ouverte aux citoyens de Doische.**

#### **Qui peut faire appel aux services de la Ressourcerie?**

Ce service est **gratuit pour tous les citoyens de Doische**, c'est la commune qui paie le service directement à La Ressourcerie sur base des tonnages récoltés. Le montant est prélevé sur la taxe déchet: profitez-en, tout le monde y a droit !

Pour les entreprises, écoles et association, ce service est payant, sauf accord contraire avec votre commune.

**En pratique**, vous pouvez téléphoner à La Ressourcerie Namuroise au 081/260 400 du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 ou entrez votre demande via le formulaire en ligne sur [www.laressourcerie.be](http://www.laressourcerie.be). Dans tous les cas, vous serez en contact individuellement avec un opérateur téléphonique : il établira avec vous la liste des objets à évacuer et vous proposera une date de passage pour l'enlèvement.

Le jour prévu, les objets doivent être au rez-de-chaussée ou à défaut le plus proche possible de la rue. En votre présence, une équipe de 3 personnes embarque tout dans le camion. Seuls les objets repris sur la liste des encombrants à évacuer seront collectés. La veille, vous êtes informé de la fourchette d'heure de passage.

- Les équipes reprennent plus d'objets et matières que l'ancien système : les électroménagers, la vaisselle, le mobilier, la déco, les livres,... sont acceptés qu'ils soient en bon ou en mauvais état. (liste exhaustive à consulter sur le site web [www.laressourcerie.be](http://www.laressourcerie.be))
- Ne font pas partie des encombrants: les déchets de construction, les vêtements, déchets verts, pneus et déchets spéciaux tels que peintures, aérosols, huiles usagées et autres produits chimiques...

Ce service personnalisé et gratuit dessert désormais votre commune. Il est plus souple et vous évite un déplacement au parc à conteneurs

#### **Que se passe-t-il avec les encombrants collectés ?**

Rien n'est broyé : le tout est trié lors du déchargement dans un hall industriel à Namur. Fini la mise en décharge ! Oui à un recyclage des matières telles que le métal, le bois, le verre, ... et même la réutilisation d'une part des objets en bon état : ils sont nettoyés, remis en état et vendus dans 3 magasins ! Ravik boutique à Namur et Andenne et Madame Ravik à Saint-Servais. Résultat : Seulement 20 % de vos déchets sont incinérés, 70% sont recyclés et 10 % sont revendus et réutilisés.

La Ressourcerie Namuroise est une société coopérative à finalité sociale, agréée "entreprise d'insertion" et vise la **création d'emplois durables (!)** pour des personnes peu qualifiées et propose des activités valorisantes à des personnes handicapées. Plus de 40 personnes y travaillent actuellement.

**Pour en savoir plus sur le service de collecte et les magasins, surfez sur [www.laressourcerie.be](http://www.laressourcerie.be) ou visitez les pages "Madame Ravik" et « Ravik Boutique » sur Facebook.**

---

**PERMIS DE CONDUIRE THEORIQUE POUR LES ETUDIANTS**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, suite à la réforme des conditions d'obtention du permis de conduire, pas mal de jeunes éprouvent des difficultés pour obtenir leur permis de conduire théorique. C'est pourquoi, l'A.L.E., en partenariat avec la commune, souhaite organiser le passage du permis de conduire théorique (permis B).

Cette formation sera dispensée par l'ASBL Mobilesem.

**Quand ?** durant les vacances de Pâques : **du 3 avril au 13 avril** (toutes les matinées)

Le module d'apprentissage comprend **30 heures de formation** réparties sur **9 jours + examen le dernier jour (après-midi)**

Cette formation s'adresse **en priorité aux étudiants** (voire demandeurs d'emploi) et une **participation minimale de 25 €** vous sera demandée.

**ATTENTION : PLACES LIMITEES : 12 candidats maximum.**

**Remarque** : Mobilesem n'a pas l'agrément d'une auto-école. Donc, si vous avez échoué deux fois à l'examen, vous avez l'obligation de prendre 12 heures d'apprentissage dans une auto-école agréée.

Pour vous inscrire, veuillez compléter le bulletin d'inscription ci-dessous et le renvoyer au bureau de l'ALE (par courrier ou par mail).

-----  
**Je souhaite m'inscrire à la formation 'Permis de conduire théorique'**

NOM ET PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....

Tél. : .....

AGE : .....

Avez-vous déjà présenté l'examen théorique ? si oui combien de fois ?

1X  2x  3x  4x  plus

Une fois le permis théorique en main, par quelle filière pourriez-vous passer le permis de conduire pratique?

Libre  Auto-école

Date et signature

**PARTICIPEZ AU  
GRAND  
NETTOYAGE DE  
PRINTEMPS**

f t in y i

**23, 24 ET 25 MARS 2018**

**INSCRIVEZ-VOUS SUR  
WALLONIEPLUSPROPRE.BE  
081 32 26 40**

**MOI, JE LE FAIS !**

Wallonie Plus Propre Wallonie

**Grand Nettoyage de Printemps 2018 :  
Bloquez votre agenda et inscrivez-vous !**

Notre Commune, par décision du Collège communal du 19 décembre dernier, participera à la 4<sup>e</sup> édition du Grand Nettoyage de Printemps qui se déroulera les **23, 24 et 25 mars 2018** partout en Wallonie !

Mobiliser les citoyens pour **donner un coup d'éclat à leur rue, leur quartier, leur village, un parc ou un chemin de promenade** en ramassant les déchets abandonnés : **voilà l'objectif du Grand Nettoyage de Printemps !**

Familles, amis, clubs sportifs, associations locales, mouvements de jeunesse, écoles, entreprises... Plus de **73.000** citoyens ont formé une équipe et participé au Grand Nettoyage de Printemps en mars 2017 dans leur commune.

**Vous souhaitez vous aussi enfiler vos gants pour améliorer votre cadre de vie? Dire adieu aux déchets sauvages qui jonchent nos espaces publics ?** Constituez votre équipe et inscrivez-vous via le formulaire en ligne sur [walloniepluspropre.be](http://walloniepluspropre.be) **jusqu'au 15 mars 2018** à minuit. Vous recevrez ainsi un kit de nettoyage composé de gants, d'un gilet fluorescent et de sacs poubelles.

Cette action de sensibilisation à la propreté publique a été lancée en 2015 et s'inscrit dans le cadre du Plan wallon déchets-ressources dont le volet propreté publique est mis en œuvre sous le label Wallonie Plus Propre.

**Pour plus d'informations :**

[www.walloniepluspropre.be](http://www.walloniepluspropre.be)

 [facebook.com/walloniepluspropre](https://facebook.com/walloniepluspropre)

# LA CHRONIQUE DES 10 VILLAGES



Foyer Culturel  
Doische  
ASBL

PÉRIODIQUE D'INFORMATIONS DU CENTRE CULTUREL DE DOISCHE

Rue Martin Sandron 124 - 5680 Doische

Tél: 082/21.47.38 | Fax: 082/67.90.27

E-mail: [centre.culturel.doische@skynet.be](mailto:centre.culturel.doische@skynet.be)

[FOYERCULTURELDOISCHE.WORDPRESS.COM](http://FOYERCULTURELDOISCHE.WORDPRESS.COM)

MARS 2018



[/centreculturel.dedoische](https://www.facebook.com/centreculturel.dedoische)

## Stages de Pâques

*Réalise tes*

# FILMS

**Vous sentez-vous une  
âme d'acteur ou de  
comédien? Serez-vous  
assez courageux pour  
être le héros de votre  
propre film?**

**du 09 au 13 Avril de 9h à 16h**

**Inscriptions obligatoires avant le mercredi 27 Mars**

**Centre Culturel de Doische 082/214 738**

**Pour les 7 à 12 ans - 60€ (BE10 0680 7438 7004)**

**Au Carmel à Matagne-la-Petite**



- = VÊTEMENTS ADULTES-ENFANTS
- = PUÉRICULTURE
- = JOUETS

**QUAND ?**

**Le 17 mars 2018  
10h - 16h**

**Où ?**

**Hall de Sport  
Athénée Royal Florennes -  
Doische- Mazée**

Rue Martin Sandron 141 - 5680 Doische

**A DISPOSITION BAR  
ET RESTAURATION**

**Réservations :  
0498/03 12 04  
0497/06 02 43**

**7€ / table**

(220 cm sur 60 cm)



Le **mercredi 14 mars** de 14 à 16 h



Rejoignez Le Cercle des  
Mordus Littéraires !

Pour ceux qui aiment un  
peu, beaucoup ou  
passionnément lire...  
**A partir de 12 ans !**

Pour ceux qui aiment rigoler,  
bavarder,  
plaisanter,  
partager !



Infos et renseignements:  
**082/214.738** ou...



Au Foyer culturel de Doische  
rue Martin Sandron , 124



*Souper de  
Printemps 2018*

*Organisé le  
Vendredi 9 mars 2018*

L'Athénée de Florennes-Doische  
et l' Amicale de Doische vous invitent  
dans le restaurant de l'implantation de Doische,  
à 18h30, le 9 mars 2018.

Réservez dès maintenant en téléphonant au 082/67.75.01 ou  
par talon de réservation pour le vendredi 02 mars 2018.

**Au menu :**

- Entrée :** Croquettes au fromage 4€
- Plats :** Vol au vent - frites 12€
- Boulettes sauce tomate - frites 8€
- Boulettes natures - frites 8€
- Dessert :** Mousse au speculoos 2,50€

**Menu enfant 8€**

Croquette au fromage - Boulette sauce tomate-frites - Glace

Possibilité de manger à 18h30 ou 20h30

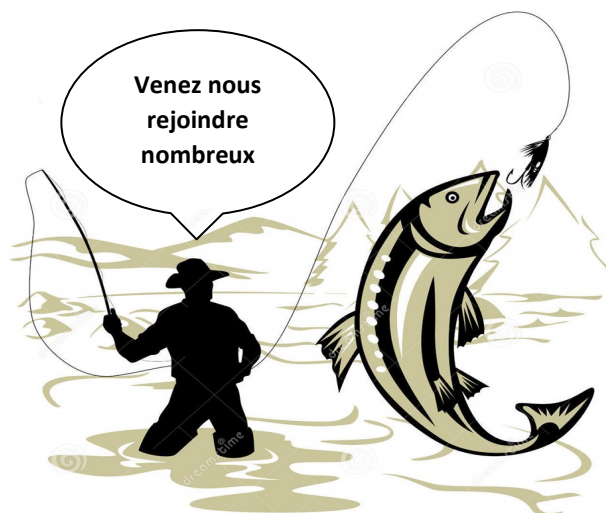
Nous comptons sur votre présence et nous vous en remercions cordialement.

La Directrice,  
C. Dardenne

La Préfète des Etudes.  
B.Paligot

**AVIS AUX PECHEURS  
LA TRUITE D'ARGENT  
DE VODELEE**

**PECHE EN RIVIERE SUR L'HERMETON**



**POUR TOUTE INSCRIPTION OU DEMANDE  
D'INFORMATION, VEUILLEZ PRENDRE CONTACT  
AVEC UN DES RESPONSABLES SUIVANTS :**

- ✓ Jean-Pierre HUTIN 082/677 694
- ✓ Yvon BURNIAUX 082/677 837
- ✓ Albert SCAILLET 082/677 738
- ✓ Etienne MINET 479/440 091



Jeux de doigts, comptines  
et autres belles histoires

pour petites oreilles...

**Samedi 17 mars 2018, de 10h à 11h**

Un moment convivial dans un espace douillet  
pour les petits de 0 à 2,5 ans.



À la bibliothèque « Livre-Choix » du Centre Culturel de Doische (rue Martin Sandron, 124)

Participation gratuite— Infos : 082/214.738



Mercredi 14 MARS 2018

| Devant da Maison Communale |

ATTENTION CHANGEMENT D'HORAIRE : de 16h25 à 17h.

**RENSEIGNEMENTS : 082/214.738**

Bibliothèque « Livre-choix » [biblitheque@ccdoische.be](mailto:biblitheque@ccdoische.be)



**« Ca Manque pas d'Air » Asbl**

Rue de l'Auberge, 17 - 5680 Matagne-la-Petite

060/34.91.34 ou 0487/86.14.08 [camanquepasdair@outlook.be](mailto:camanquepasdair@outlook.be)

Facebook : Petit Rustique Matagne Site : [www.camanquepasdair-asbl.be](http://www.camanquepasdair-asbl.be)

**Le Petit Rustique de Matagne-la-Petite vous propose**

\* **Concert, à 20h30** (concert gratuit : un chapeau passe pour les artistes)

**Vendredi 2 mars : « Fabien Beghin et Steve Louvat »** Concert Bluegrass et traditions celtiques.

**Vendredi 16 mars : Les « Gadjangos »** Groupe de Jazz Manouche qui va nous faire vibrer sur des rythmes en-diablés.

**Vendredi 30 mars : « One Day Clinic »** Ces sales gosses issus de la botte du Hainaut ont sans doute fait l'école buissonnière pour nous envoyer de cette manière leurs tartines à la tronche... Soyez prêts à partager l'agitation et les sueurs de quelques damnés, embarquez à bord d'une nefle sans ancre...

\* **Les Balades Sophrologiques d'hiver** : les lundi 12 et 26 mars à 9h45, au « Petit Rustique ». PAF : 5 euros Séances de sophrologie en intérieur et en groupe. Avec toujours le même objectif : le bien-être par la sophrologie et la respiration consciente. Avec **Laurence Gillet**, sophrologue professionnelle et expérimentée.

\* **Conférence : « Le chant de la Mère Terre », Mardi 13 mars à 19h30**

Les rites et la philosophie des Sioux Lakos, une richesse inestimable reliant l'humain à tous les éléments de l'univers. Présentation des activités de l'asbl « Eaglewolf Redroad » dans notre région. Avec **Eric Lone Wolf**

\* **Exposition photos du mois : « Macromini et Minimacro »** par René Gramme et Alain Noël, artistes photographes de Boussu-lez-Walcourt

**Le « Petit Rustique » un espace dédié à la rencontre, à la culture et à l'art du bien vivre.**

Mérite Culturel 2016 pour l'entité communale de Doische

**Ouvert du Jeudi au Lundi de 15h à 22h - Dimanche de 10h à 22h**

Contact et renseignements : Yvan Nicolas : 060/34.91.34 - 0475/35.51.74

**En collaboration avec le Centre Culturel de Doische**

# GOCHENÉE GRAND FEU

vers  
**20<sup>h</sup>**  
**10**  
mars

## Allumage du feu

**21<sup>h</sup>**

## Soirée animée Entrée gratuite

Le comité des fêtes décline toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou d'incident



# GIMNEE CARNAVAL 2018



**Samedi 24 février**

Ramassage du bois pour le bûcher

**Samedi 3 mars**

### Horaire



13h30 : Rassemblement devant la salle

14h00 : Départ du cortège en fanfare

**Itinéraire suivi et arrêts probables :** Point d'Arrêt, Face à l'Eglise, Rue Al'Vaux, Route du Viroin, Maison de Repos (soupe), Rue du Grand Bon Dieu, Rue du Blocus, Rue de la Fontaine (soupe), Petite Place devant chez Pierre, Quartier des Rippels

20h00 : Allumage du grand feu et brûlage du bonhomme hiver

21h00 : Dégustation de l'omelette

21h30 : Soirée carnavalesque

### Thème



Cette année, le thème choisi pour cette journée sera **Les Super-Héros**. Le char sera préparé en circonstance par quelques vaillants membres du Comité.

Nous espérons vous voir nombreux lors de cet événement,

Le Comité de la Jeunesse



⚠ Participation aux divers frais :

4 € par adulte → Remise d'une cocarde.

Ven. **16 MARS**

19h30 | DOISCHE |  
**FOYER JEAN XXIII**

## LE CERCLE HORTICOLE "LES POUCES VERTS"



« Préparation du sol »  
présenté par **Monsieur GODEAU**

En partenariat avec  
l'Administration Communale  
et le Foyer Culturel de Doische.

# Goûter de printemps

des 3 X 20 de GIMNEE

**SAMEDI 7 AVRIL 2018** dès 16h00

### INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Celle-ci sera effective  
lors de la réception de votre paiement  
au plus tard le 1<sup>er</sup> avril sur le compte

BE05 0004 2145 3175 Club des 3X20 Gimnée

ou à un des membres ci-dessous

Participation : 10 € pour les membres  
12 € pour les non-membres

### RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION

Mireille : 0475 / 228 785 – Bernard : 082 / 678 039

Rosine : 082 / 677 828



Animation : Yvon

**BIENVENUE A TOUS ET A TOUTES**



commercial

## Les p'tits Lutins vous invitent à leur 4ème chasse aux œufs....

31 mars 2018 | Carmel | Matagne la Petite



**Programme :** ☉ 18h Chasse aux œufs pour petit et grand (12 ans)  
(participation 2 € - gratuit pour les lutins)

☉ dès 19h Souper des Lutins

**Cette année c'est Ced's qui nous prépare un festin d'hamburger frites**

Adulte(s) : **15 €** - Enfant -12 ans : **7.5 €**

Hamburger Maison Frites "Classic" OU Hamburger Maison Frites "de Pâques"

Réservation au plus tard le 24-03-2018 à Cécile ou Cindy



L'envol des p'tits Lutins co-accueillantes  
Info: 0474 76 83 31 - Be39 3631 2953 1719

associatif

# MATAGNE-LA-GRANDE

Salle Saint Laurent

**18 mars à 15h**

## VOUS MENDIEREZ TANT

par la troupe "Les Leus" de Frasnes

(pièce de théâtre en 3 actes)



PAF : 8 € - prévente : 7 €

Organisation : Fanfare Royale Saint Laurent de Matagne la Grande  
en collaboration avec le centre culturel de Doische

### AVIS AUX ASSOCIATIONS MEMBRES DU FOYER CULTUREL DE DOISCHE ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

L'Assemblée Générale statutaire annuelle du Foyer Culturel de Doische A.S.B.L. aura lieu le lundi 26 mars 2018 à 20h. à la salle des Mariages de la Maison Communale à Doische.

A cette occasion, le Conseil d'Administration du Foyer présentera le bilan des activités et les comptes 2017 ainsi que les projets pour 2018.

**LUNDI 12 MARS**

de 15 h à 18h30 | salle du Foyer Jean XXIII | DOISCHE

**CROIX-ROUGE**  
de Belgique



**DON DE SANG, DON DE VIE, DON DE TEMPS, DON D'AMI.**

associatif



**Menu du mois de Mars.**  
 Le Sus Scrofa vous propose votre repas à domicile. Livraison gratuite  
 Renseignements au 0475/331904

|       | Potage         | Plat                                                          | Dessert               |
|-------|----------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Lu 26 | Grosse soupe   | Cannelloni                                                    | Gozette fruits        |
| Ma 27 | Cerfeuil       | Jambonneau à l'ancienne pommes grenailles                     | Pomme feuilletée      |
| Me 28 | Chicon         | Tariflette                                                    | Tiramisu spéculoos    |
| Je 1  | Oignon         | Couscous                                                      | Eclair                |
| Ve 2  | Epinards       | Julienne de légume et poisson blanc                           | Riz au lait           |
| Sa 3  | Poiron         | Escalope panée gratin                                         | Danette maison        |
|       |                | <b>Plat de remplacement : cuisson de poulet rata</b>          |                       |
| Lu 5  | Jardinier      | Chicon au gratin purée                                        | Nœud                  |
| Ma 6  | Tomate         | Côte de porc stoemp                                           | Cookies maison        |
| Me 7  | Choux fleurs   | Boudin noir maison compote pdt                                | Macarons              |
| Je 8  | Cerfeuil       | Jambon braisé moutarde à l'ancienne                           | Tarte brésilienne     |
| Ve 9  | Courgettes     | Fish sticks épinard à la crème purée                          | Mousse au chocolat    |
| Sa 10 | Céleri         | Boulettes sauce liégeoise                                     | Baulus                |
|       |                | <b>Plat de remplacement : cordon bleu pomme de terre</b>      |                       |
| Lu 12 | Chicons        | Lasagne bolognaise                                            | Ciafoutis cerise      |
| Ma 13 | Carottes/curry | Mignon de porc stoemp de scarole                              | Pain de chien         |
| Me 14 | Brocolis       | Poulet aux chicons                                            | Cake marbré           |
| Je 15 | Pois           | Carbonnade à la flamande                                      | Financiers            |
| Ve 16 | Minestrone     | Quiche au saumon                                              | Tiramisu breton       |
| Sa 17 | Butternut      | Poivron farci                                                 | Profiteroles          |
|       |                | <b>Plat de remplacement : saucisse compote pomme de terre</b> |                       |
| Lu 19 | Tomates        | 1/2 jambonneau champignon à la crème purée                    | Crème brûlée          |
| Ma 20 | Courgettes     | Rôti de porc ardennais petits pois carottes pdt               | Rochers               |
| Me 21 | Poireaux       | Civet de marcassin purée de céleri                            | Crème café            |
| Je 22 | Jardinier      | Vol au vent pdt                                               | Crêpes                |
| Ve 23 | Poiron         | Hachis parmentier de la mer                                   | Tarte au riz          |
| Sa 24 | Carottes       | Gratin de pate poulet champignons                             | Flan au caramel       |
|       |                | <b>Plat de remplacement : omelette campagnarde</b>            |                       |
| Lu 26 | Choux fleur    | Paupiette ratatouille                                         | Charlotte au chocolat |
| Ma 27 | Bouillon       | Potée de choux et légume                                      | Crumble               |
| Me 28 | Poivrons       | Banquette de veau                                             | Brownie               |
| Je 29 | Lentilles      | Poulet au curry                                               | Cheese cake           |
| Ve 30 | Oignons        | Tagliatelles aux scampis au safran                            | Gaufre de liège       |
| Sa 31 | Champignons    | Cuisse de lapin ardennaise                                    | Panna cotia           |
|       |                | <b>Plat de remplacement : Pain de viande</b>                  |                       |

Plat : 7 € Soupe + plat : 8.5€ Plat + dessert : 8.5€ Le menu 10 €

Réservation souhaitée au moins 1 jour à l'avance avant midi. Les plats du samedi sont livrés le vendredi.

**Le Foyer Culturel de Doische**  
 est à la recherche d'animateurs,  
 pour encadrer des groupes d'enfants  
 de 3 à 14 ans lors de la plaine de vacances  
 qui se déroulera  
**du 9 au 27 juillet 2018**



- Etre âgé d'au moins 18 ans (ou 17 ans si études option socio-éducative).
- Le brevet d'animateur et/ou une expérience en animation d'enfants est un atout supplémentaire.
- Etre capable de travailler en équipe, savoir prendre des initiatives et être créatif.



**Candidatures à adresser au :**  
**Centre Culturel**  
 082/21 47 38  
 Rue Martin Sandron 124  
 5680 Doische  
 centre.culturel.doische@skynet.be

**Les candidatures doivent nous parvenir avant le 16 mars**

commercial



Rue du Calvaire, 14 - 5680 Doische 0476154.54.94

Depuis ce 1er septembre 2017, l'entreprise de **Pompes Funèbres & funérarium de Doische** vous propose tous les services essentiels à la bonne organisation de funérailles :

- accompagnement personnalisé 7j/7j et 24h/24h : démarches et formalités administratives auprès des services communaux, impression de faire-parts et de remerciements, avis nécrologiques, demandes d'incinérations, soins de conservation, services corbillard, ...

- funérarium : salon de présentation, salon pour les familles, cuisine, terrasse arrière et vaste parking

Nous pouvons également vous proposer un service d'assistance et de proximité si vous souhaitez vous recueillir à domicile ou au sein de l'endroit de votre choix.



commercial



**GARAGE  
A-LEX-MOTOR**

**Entretien-Réparation**

**Pneumatique**

**Multi marque...**

Montage

Equilibrage

Géométrie 3 D

Service indépendant

Audi - VW - Seat - Skoda

point S

\*\*\*\*\*

Occasion

Rue Martin Sandron 1b - 5680 Doische

082 67 71 11 • 0475 75 41 81

commercial

**Nouveau concept à Romerée...**



Petit Vanessa  
1 Rue du Faubourg  
5680 Romerée  
GSM:0477.96.36.27

Vanessa travaille sur commande pour embellir vos journées particulières en réalisant des montages et décors floraux en adéquation avec vos événements tels que mariages, anniversaires, baptêmes, communions, 1er Mai, fêtes de mamans, repas familiaux, fêtes ou événements professionnels, ainsi que les moments plus douloureux comme le décès de nos proches.

Je réalise bouquets, montages sur différents supports et différents thèmes, possibilité également d'avoir des montages de plantes, orchidées, décorations,...

Pour ce faire, rien de plus facile, un coup de téléphone au **0477-96-36-27**.

Livraison gratuite dans un rayon de 15 km autour de Romerée.

La Pensée Fleurie : (Petit Vanessa, 1 Rue du Faubourg à 5680 Romerée)

commercial

**Nettoyage de véhicules**

**à votre domicile**



**Hauchart Alain**

Rue Martin Sandron ,140

5680 Doische

0498/75 23 48

remerciements

Tous nos remerciements aux acteurs qui sont intervenus lors de l'incendie de notre maison à Gochenée, ce 10 décembre dernier :  
Les différents services de secours des zones avoisinantes dont il faut saluer le travail,  
Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Président du CPAS et les Assurances Derenne présents sur place.  
Les voisins proches, la paroisse de Gimnée, les habitants du village et de l'entité qui nous ont apportés aide et réconfort dans cette épreuve.....

De tout cœur , "Merci"

Cécile Burge

# CALENDRIER MARS 2018

## ACTIVITES DU FOYER (voir annonces)

**Mer.14 : DOISCHE** : Maison Communale : halte du BédéBus **de 16h25 à 17h**

**Mer.14 : DOISCHE** : locaux du foyer culturel : rencontre du Cercle des Mordus Littéraires

**Jeu.15 : DOISCHE** : locaux du foyer culturel : atelier écriture

**Sam.17 : DOISCHE** : Foyer Culturel : Jeux de doigts, comptines et autres belles histoires pour les 0 à 2.5 ans

**Lun.26 : DOISCHE** : salle des Mariages : Assemblée Générale du Foyer Culturel

## GRAND-FEU - CARNAVAL

**Sam.03 : GIMNEE** : village : organisé par la Jeunesse de Gimnée

**Sam.10 : NIVERLEE** : village : organisé par les Amis de Niverlée

**Sam.10 : GOCHENEE** : salle communale : organisé par le comité des Fêtes de Gochenée

## CONCERT

**Ven.02 : MAT-LA-PETITE** : Petit Rustique : concert organisé par « Ça manque pas d'Air »

**Ven.16 : MAT-LA-PETITE** : Petit Rustique : concert organisé par « Ça manque pas d'Air »

**Ven.30 : MAT-LA-PETITE** : Petit Rustique : concert organisé par « Ça manque pas d'Air »

## DIVERS

**Lun.12 : DOISCHE** : Foyer Jean XXIII : collecte de sang organisée par la Croix Rouge de Belgique

**Ven.09 : DOISCHE** : restaurant du Lycée : souper printemps organisé par AR Florennes-Doische

**Ven.16 : DOISCHE** : FOYER JEAN XXIII : conférence organisée par les Pouces Verts

**Sam.17 : DOISCHE** : hall de sport du Lycée : bourse aux vêtements

**Dim. 18 : MAT-LA-GRANDE** : salle Saint Laurent : théâtre en wallon organisé par la Fanfare Royale St Laurent

**Dim.25 : DOISCHE** : plaine des sports : concentration ancêtres organisée par AR Florennes-Doische

## MEDECINS DE GARDE

Depuis le 1er juillet 2011, le WE et les jours fériés, appelez le 1733 ou orientez-vous au poste de garde

## PHARMACIENS DE GARDE

**Sam.03 - dim. 04 :** Pharmacie GEERINCK 082/ 677 307 - rue Grande 42 à Romedenne

**Sam.10 - dim.11 :** Pharmacie Familia 082/ 644 879 - rue M.Lespagne 25 à Hastière-Lavaux

**Sam.17 - dim.18 :** Pharmacie LERICHE 082/ 688 199 - rue du Centre 30 à Flavion

**Sam.24 - dim.25 :** Pharmacie AIDARA 082/ 677 963 - rue d'Aremberg 28 à Gimnée

**Sam.30 - dim.31 :** Pharmacie GLESNER 060/ 390 595 - rue E. Defraire 71 à Treignes

Les articles et annonces destinés à la « Chronique des Dix Villages » du mois d'avril **DOIVENT ÊTRE RENTRÉS POUR LE 10 MARS**